

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 007-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.39

Déposée le: 19.01.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Näf, Muri) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Hässig Vinzens, Zollikofen)
PS-JS-PSA (Bernasconi, Malleray)
PS-JS-PSA (Gasser, Bévillard)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 26.01.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



La qualité a un prix - pour des salaires corrects dans l'enseignement!

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre au Grand Conseil des propositions pour adapter les traitements dans le domaine de l'école obligatoire. Il se base pour cela sur une analyse des fonctions professionnelles des trois cycles de l'école obligatoire et sur la compétitivité des traitements bernois en comparaison intercantonale.

Développement :

Le rapport du Conseil-exécutif sur les conditions d'engagement du corps enseignant montre que les traitements des enseignants et enseignantes ne sont pas compétitifs et que sous certains aspects, ils sont même plus bas que dans les autres cantons. Dans la conclusion de son rapport, le Conseil-exécutif met en évidence « la nécessité de réexaminer l'échelle des traitements dans le domaine de l'école obligatoire ainsi que les mesures visant à réduire la charge de travail des membres du corps enseignant. »

Les enseignants et enseignantes de primaire sont le groupe pour lequel cette mise à jour est la plus nécessaire : bien qu'ils accomplissent depuis de nombreuses années une formation de niveau tertiaire, la classe de traitement 6 correspond encore à une formation du degré secondaire II (école normale). Il est tout aussi important que les traitements s'appuient sur une analyse des fonctions professionnelles. A cet égard, il convient de noter que la charge de travail du corps enseignant est en augmentation.

Compte tenu de la situation financière difficile du canton, la présente motion met l'accent sur le corps enseignant de l'école obligatoire et plus particulièrement le corps enseignant de primaire. Cependant, à moyen terme les conditions d'engagement des enseignants et enseignantes des degrés secondaires I et II devront aussi être adaptées à la moyenne des autres cantons.

Motivation de l'urgence : Ce n'est que si elle est déclarée urgente que la présente motion pourra être traitée en même temps que le rapport du Conseil-exécutif sur les conditions d'engagement du corps enseignant.